

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

**OBJET : ARRETE PORTANT AUTORISATION DE VOIRIE ET INTERDICTION DE  
STATIONNER RUE NEREIDE**

Monsieur le Maire de la Commune de Castelnau de Guers,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1. et suivants,

Vu le code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la demande de l'entreprise BOUSQUET ET FILS/MUNOZ pour occuper la voirie afin d'effectuer une rénovation de toiture pour le compte de Monsieur BOUHR de la DP : 3405622K0022@

**ARRETE**

**Art 1.** L'entreprise BOUSQUET ET FILS/MUNOZ est autorisée à occuper la voirie devant le n°29 rue Néréide ainsi que la placette devant l'habitation, afin d'installer un échafaudage et stationner deux véhicules.

**Art 2** : La présente autorisation est délivrée pour le **lundi 16 janvier 2023 jusqu'au vendredi 06 février 2023.**

**Art 3** : Le stationnement sera interdit temporairement lors des travaux sur **du lundi 16 janvier jusqu'au lundi 06 février 2023.**

**Art 4**: Monsieur le Maire de Castelnau de Guers, Monsieur le commandant de la brigade de Gendarmerie de Pézenas, la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

A Castelnau de Guers le 09 janvier 2023

Le Maire



Didier MICHEL